

Les éléments du projet énumérés dans le mandat de la commission sont le barrage Rafferty et le réservoir de la rivière Souris, le canal de dérivation Rafferty, les segments de canal situés jusqu'à environ 16 kilomètres en aval du barrage Rafferty; et le barrage et le réservoir Alameda sur le ruisseau Moose Mountain, juste au nord de Oxbow.

Le barrage Alameda serait construit sur le bras principal du ruisseau Moose Mountain, juste à l'est du village d'Alameda. Le barrage et les installations annexes créeraient un réservoir de capacité suffisante pour régulariser le débit du cours d'eau et empêcher les inondations au Canada et aux États-Unis—ce qui constitue évidemment l'un des grands objectifs du projet—et pour améliorer l'approvisionnement en eau, de Oxbow jusqu'à la frontière internationale et, au besoin, permettre la construction de canaux d'irrigation supplémentaires à partir du réservoir et en aval du barrage.

On a également demandé à la commission d'étudier tous les renseignements produits aux termes des lois dites *Saskatchewan Environmental Assessment Act* et *United States National Environmental Policy Act*, ainsi que pour les besoins du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement comme tel.

Aucun délai n'a été fixé pour cet examen, mais il était sous-entendu que des études de cette nature exigent normalement de 12 à 18 mois.

Il serait juste de dire, monsieur le Président, qu'il y a eu des études assez poussées du projet et de ses répercussions avant la formation de la commission. Je mentionne notamment des mémoires sur l'évaluation des répercussions environnementales établis en vertu des lois précitées, *Saskatchewan Environmental Assessment Act* et *United States National Environmental Policy Act*, ainsi qu'une évaluation environnementale initiale préparée conformément aux lignes directrices du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

La première étape des travaux de la commission consistait à élaborer et à présenter son plan d'examen. Ce rapport sur les mécanismes que la commission prévoyait utiliser pour la réalisation de l'étude a été publié le 30 mars 1990. Quelques questions et réponses sur le contenu de l'étude s'y ajoutaient.

Au cours des quelques mois qui ont suivi sa mise sur pied, la commission a également examiné les études disponibles sur le projet, pour s'assurer qu'elle possédait l'information pertinente et vérifier s'il lui fallait de l'information supplémentaire avant de pouvoir procéder aux audiences publiques. La commission, après avoir examiné en détail plus de 25 volumes d'information, a décidé qu'elle avait besoin de plus d'information. Le 25 mai, la commission a donc émis une demande d'information à

Les crédits

l'état d'ébauche, et a invité la population à lui faire parvenir par écrit tout commentaire pertinent aux 36 questions posées.

La commission demandait ainsi plus de renseignements sur la quantité et la qualité de l'eau, sur le poisson, sur la flore, sur les ressources pétrolières et sur l'utilisation de la région à des fins récréatives.

• (1140)

Au cours des mois de mars et d'avril de cette année, le secrétariat de la commission a visité deux fois le bassin de la rivière Souris, dans le but de rencontrer les autorités provinciales et municipales, les habitants de la région, les fermiers, les médias et les représentants des groupes environnementaux, afin de leur expliquer le processus qui serait suivi, de répondre aux questions et de prendre connaissance des préoccupations et des suggestions.

Au cours de la semaine du 18 juin, la commission a mené ses audiences dans le bassin de la rivière Souris, et a tenu deux séances publiques à Estevan, en Saskatchewan, et à Souris, au Manitoba, soit dans ma propre circonscription de Brandon—Souris. Au cours de cette tournée, la commission a pu découvrir personnellement le bassin de la Souris au Manitoba, les refuges fauniques du Dakota du Nord et l'un des emplacements choisis pour la réalisation du projet, en Saskatchewan. Ces séances publiques ont permis à la commission d'expliquer aux habitants de la région le type d'étude qu'elle entendait faire et de prendre connaissance de leurs préoccupations.

La commission a reçu 24 mémoires portant sur la demande d'information à l'état d'ébauche. Elle a étudié attentivement chacun de ces mémoires avant d'élaborer le document révisé. La demande d'information définitive comprenait 45 questions exigeant une réponse avant que la commission puisse passer à l'étape des audiences publiques.

Il serait peut-être utile de s'arrêter un moment et de parler plus en détail de la nature de cette demande d'information. Celle-ci porte notamment sur le niveau et la qualité de l'eau, le poisson et la faune. En ce qui concerne le niveau de l'eau, par exemple, la commission a jugé important de comprendre la nature cyclique du niveau d'eau annuel des lacs situés dans la prairie. Cependant, les données présentées dans l'étude d'impact écologique de la *Souris Basin Development Authority*, mieux connue sous l'acronyme SBDA, portaient sur les années 1912 à 1981. Compte tenu du fait que les années 1982 à 1990 ont été très sèches dans la région de l'ouest, où j'habite, et dans le secteur baigné par la rivière Souris, l'inclusion de ces données dans l'analyse équilibrerait le nombre de cycles de sécheresse et de pluviosité. En outre, elles permettraient de faire des prévisions plus justes sur le temps nécessaire pour remplir les réservoirs.